



VILLE DE  
**Millau**

www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2020**

L'an deux mille vingt, le douze novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....32  
Votants.....35

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur WOHREL**

**Délibération numéro :**  
**2020/196**

**Convention d'objectif avec  
le Collectif "En Jeux » pour  
la programmation 2020/2021  
du Théâtre de la Maison du  
Peuple**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 19 novembre 2020, que  
la convocation du conseil avait été établie le  
vendredi 6 novembre 2020

La Maire



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, modifiée,

Vu la délibération n°2019/159 en date du 3 octobre 2019 portant adhésion au collectif « En Jeux »,

Considérant l'intérêt de la Ville de Millau, par l'intermédiaire du Théâtre de la Maison du Peuple, d'adhérer au Collectif « En Jeux » et en accepter le fonctionnement défini dans la convention,

Considérant que, grâce à cette adhésion, la Ville contribuera activement à la construction d'une politique artistique et culturelle régionale ambitieuse et adaptée pour les zones rurales que nous représentons.

Aussi, après avis de la commission Culture du 27 octobre 2020, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. D'approuver la participation de la ville de Millau à hauteur de deux-mille euros pour l'année 2020, pour abonder le fonds de soutien à la création mutualisé,
2. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents découlant de cette délibération.

Les crédits seront inscrits au Budget 2020 de la ville de Millau  
Fonction 313 – Nature 6281 – TS 151

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

**Emmanuelle GAZEL**



La Maire de Millau  
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

